

AR PREFECTURE

063-216304410-20180122-2018_057-DE
Regu le 08/02/2018

**MAIRIE de
63600 VALCIVIERES**

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MILLE DIX-HUIT** le **VINGTDEUX JANVIER** à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VALCIVIERES dûment convoqué s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur André VOLDOIRE.

Date de convocation : 12 janvier 2018.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : Mesdames et Messieurs André VOLDOIRE, Michel FAVERSIENNE, Guy GOURBEYRE, Jean MAURE, Monique CHEVALEYRE, Christian BLANC, Jean-Marc FLANDY, Albane DUMONT-SAINT-PRIEST, Emmanuel DURAND.

Absents : Madame Virginie GARDETTE, Monsieur Lionel ZWENGER.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy GOURBEYRE.

Délibération n°2018-057.

OBJET : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une étude du Zonage d'Assainissement a été diligentée en 2004-2005.

Elle a donné lieu, au terme d'une enquête publique, à la remise d'un rapport par Monsieur le Commissaire Enquêteur : il préconisait un Assainissement Collectif dans le Bourg et dans les hameaux de Gourbeyre et l'Artaudie. Devant le montant très élevé des travaux à envisager, le Conseil Municipal avait finalement opté pour un Assainissement Non Collectif sur l'ensemble du territoire de la Commune par délibération du 20 octobre 2005.

Par délibération du 19 janvier 2009, le Conseil Municipal –après nouvel examen du dossier- avait décidé de revenir sur cette position initiale et étudié, en fonction de la topographie du terrain, des zones pouvant être classées en Assainissement Collectif pour répondre aux nuisances importantes dans le Bourg.

Par la présente délibération, le Conseil Municipal :

- REAFFIRME son souhait de voir classé –suivant plan ci-annexé- le Bourg de Valcivières ainsi que le préconisait Monsieur le Commissaire Enquêteur dans les conclusions de son rapport daté du 13 août 2005.
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer les Services de l'Etat et le Conseil Départemental.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

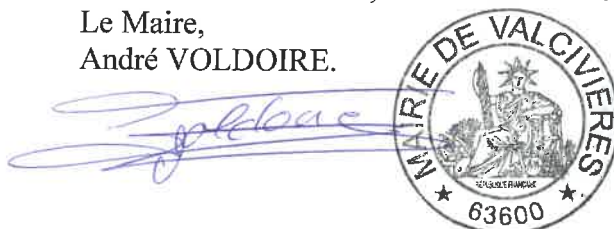
Certifié exécutoire compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture d'AMBERT
le 8/02/2018.... et de la publication
en Mairie de VALCIVIERES le 8/02/2018

Le Maire, -



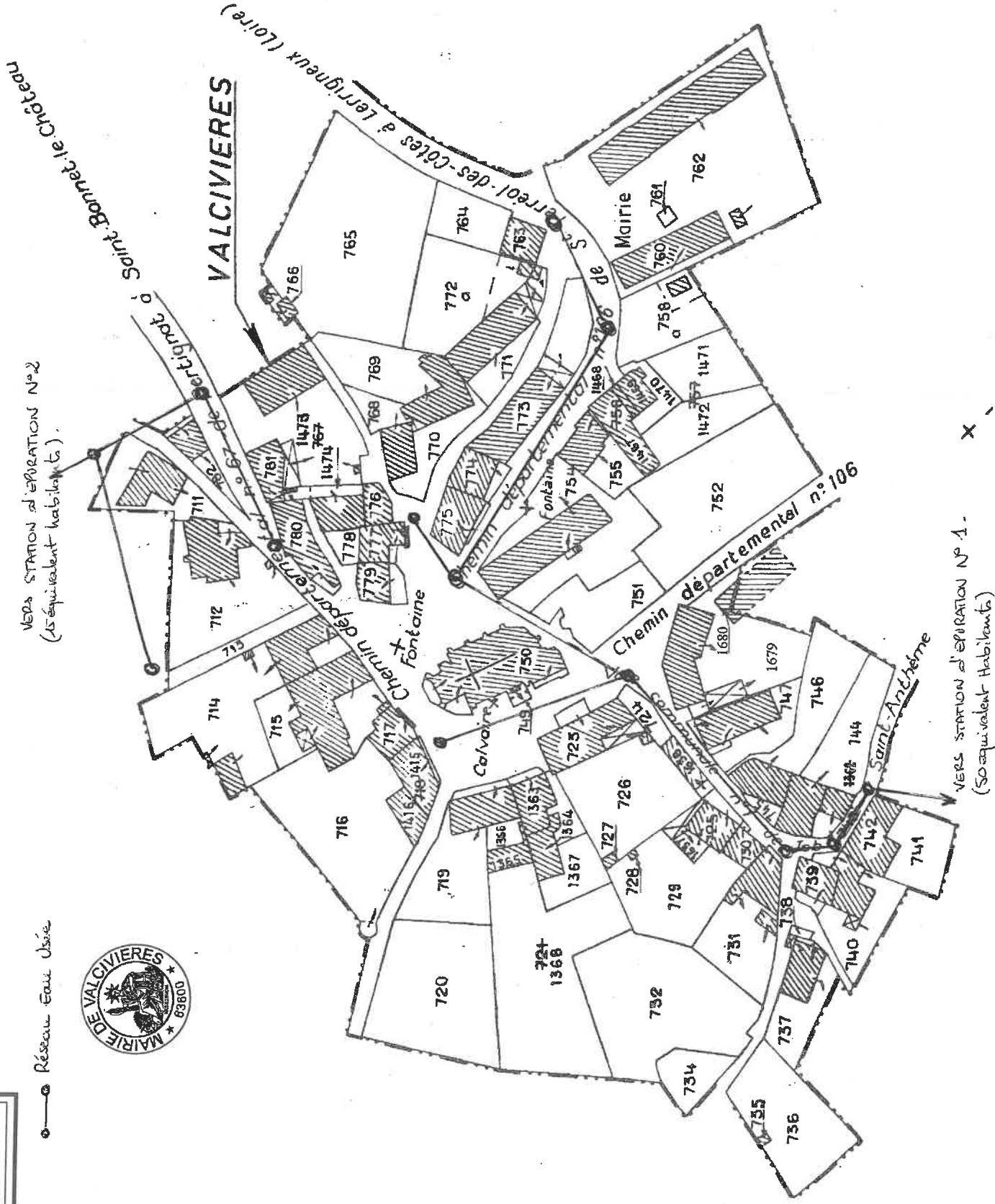
Fait à VALCIVIERES, le 02 février 2018.

Le Maire,
André VOLDOIRE.



AR PREFECTURE
 963-216304410-20180122-2018_057-DE
 Recu le 08/02/2018

Réseau Eau Usée



VEDS STATION d'EPURATION N°2
 (50 équivalent habitants).

VEDS STATION d'EPURATION N°1.
 (50 équivalent habitants)

Handwritten marks and scribbles at the top right of the page.